

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JARRET**

L'an deux mille vingt, le jeudi 05 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JARRET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange MUR, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**

Nombre de conseillers présents : **11**

Nombre de conseillers votants : **11**

VOTES

Pour : 11

Contre : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2020

Date d'affichage de la présente délibération : 09/11/2020

Présents : MM. MUR Ange, ALCANTARA Matthias, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond, DIAS Francis, JOANNY Laurent, PETERLE Yannick OTT Jérémy, RODRIGUES AFONSO Manuel, MILAN Stéphane.

Excusés : Aucun.

Monsieur Francis DIAS est élu secrétaire de séance.

OBJET : Actualisation de la convention entre les communes de : Arcizac-ez-Angles, Les Angles, Jarret, portant sur la mutualisation de moyens humains et matériels pour assurer l'entretien de l'espace communal. 2020-DE-038.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération prise le 20 février 2020 portant sur la mutualisation de moyens humains et matériels pour assurer l'entretien de l'espace public et du partage des salaires, charges et frais divers liant nos communes.

Dans l'usage de cette ancienne convention il apparait des points qu'il convient d'actualiser et mettre à jour (répartition horaire employés, frais...).

Il fait lecture d'une nouvelle convention entre Pole-Emploi et la Commune d'Arcizac-ez-Angles (employeur) portant sur l'employée en contrat aidé dont le contrat est renouvelé comme suit :

- 20H aidé à 40% (Identique).

- Un CDD de 12H sans aide.

Un nouveau planning, correspondant à la nouvelle situation est établi.

Après débat et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-Accepte la nouvelle convention et le nouveau planning des agents.

-Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le 1^{er} adjoint à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Ange MUR.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le.....

Et publié ou notifié le.....

NB : Pièces jointes à cette délibération : Nouvelle convention et nouveau planning